

Compte rendu

Conseil Municipal du 25 octobre 2021

Présents : Thierry MARCHAND-MAILLET, Didier FAVRE, Fabrice QUEY, Géraldine COTE, Jean-Marc MANIER, Nathalie VILLIEN, Christophe HIDALGA, Michelle OUGIER.

Absents excusés : Brigitte BOIRARD (pouvoir à Thierry MARCHAND-MAILLET), Emmanuel COLIRE (pouvoir à Christophe HIDALGA), Julien CLEMENT-GUY (pouvoir à Fabrice QUEY), Annette KLASSEN, Jérôme FAVRE.

En début de séance : approbation du Compte rendu du Conseil Municipal du 27 septembre 2021

1. Convention de partenariat Collectivités – ADS – Ecoles de ski – saison d'hiver 2021/2022

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le projet de convention de partenariat à intervenir, comme chaque année, entre les Communes de Landry, Peisey Nancroix, le SIVOM Landry Peisey, la Société ADS et les écoles de ski, pour la saison d'hiver 2021/2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec les Communes de Landry, Peisey Nancroix, le SIVOM Landry Peisey Nancroix, la Société ADS et les écoles de ski, pour la saison d'hiver 2021/2022.
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer, conjointement avec tous les partenaires.

2. Convention de servitude ENEDIS – raccordement comptage C4 télécabine VALLANDRY

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux de raccordement doivent être effectués, au lieu-dit télécabine VALLANDRY

Ces travaux, effectués par la Société ENEDIS, empruntent des parcelles communales et il est nécessaire de conclure une convention, avec ladite Société.

Cette convention est présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les termes de la convention à passer avec la Société ENEDIS, dans le cadre des travaux de raccordement au lieu-dit télécabine VALLANDRY
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tous documents afférents à ce dossier.

3. Demande de subvention – Département de la Savoie – Fonds d'urgence aux collectivités (COVID 19)

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la crise sanitaire actuelle, le Département de la Savoie a décidé de maintenir pour cette année 2021, au profit des Collectivités Savoyardes, le dispositif « Fonds d'urgence COVID 19 » et de les doter ainsi de près de 1.2 M€, afin de répondre aux problématiques d'urgence auxquelles elles sont confrontées depuis le début de la crise.

Le montant maximum de la subvention, réservé à la Commune de LANDRY, est de 2 000 €.

Les dépenses concernées, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont celles réalisées pendant la période allant du 1^{er} septembre 2020 jusqu'à la fin de l'année 2021 et elles sont subventionnées à hauteur de 80 %, dans la limite des 2 000 € précités.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé au plus tard le 1^{er} novembre 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De solliciter l'aide la plus élevée possible, de la part du Département de la Savoie, dans le cadre du Fonds d'urgence aux collectivités (COVID 19)
- De charger Monsieur le Maire de signer tous les documents afférents à ce projet

4. Décision modificative

➤ Budget principal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'approuver les révisions de crédits sur le budget principal.

5. Questions diverses

- ZAE Convergence : 2 locaux viennent d'être loués ; un locataire part en juillet 2022, mais il devrait être facilement remplacé.
- Lames des panneaux directionnels : des demandes d'installation de lames supplémentaires, pour des établissements privés notamment, ont été faites. Il est préférable, pour davantage d'équité, d'indiquer « camping », « commerce », par exemple. La Commune prendrait à sa charge cet achat.
- Une signalisation, avec un plan à l'entrée de la ZAE, comportant des numéros de lot, devrait être mise en place par la COVA ; à suivre.
- Les toilettes de la voie verte vont être mises « hors gel » début novembre : arrêt du nettoyage par l'agent d'entretien.
- Entretien de la salle du Perrey : le dessous de la scène va être nettoyé par l'agent d'entretien, ainsi que les tables et les chaises, avec l'aide des Services Techniques, pour la manipulation.
A voir pour équiper les salles communales d'un aspirateur.
- En 2022 : voir pour équiper la salle du Perrey d'un système de vidéo projection ; celui de la salle du Conseil devra être changé.
- Lors du prochain Conseil Communautaire de la COVA, qui aura lieu le 10 novembre prochain, l'assemblée devra se positionner sur le tracé de la voie verte après Aime, en direction de Moutiers : soit rive gauche, soit rive droite ; les avis sont très partagés et suscitent de vifs débats.
- Le CLUB MED a réglé les réservations 2020 et celles de 2021.
- Repas des anciens 2021 : à voir, notamment avec les aînés, dans quelles conditions il peut être réalisé.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire

Thierry MARCHAND-MAILLET

